RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04064
Numéro SIREN : 823 129 291
Nom ou dénomination : ABELHIRENO

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004704

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... TOULOUSE

Date : 22/03/2018

2117519

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004704**
n°de gestion : **2016B04064**
n°SIREN : **823 129 291 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 22/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABELHIRENO - Société par actions simplifiée
23 rue du Stade 31190 Caujac -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

2117519

2033A - Bilan simplifié

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABELHIRENO — Néant *

Adresse de l'entreprise 23 rue DU STADE 31190 CAUJAC

Numéro SIRET* 82312922910001 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2017 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012	
Autres*	014	813	016 156	656
Immobilisations corporelles*	028		030	
Immobilisations financières* (1)	040		042	
Total I (5)	044	813	048 156	656
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	5 819	070	5 819
Autres* (3)	072		074	
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	23 525	086	23 525
Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	29 345	098	29 345
Total général (I + II)	110	30 158	112 156	30 002

PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel*	120	500
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées*	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	13 568
Provisions réglementées	140	
Total I	142	14 068
Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés*	166	820
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 12 230)	172	15 113
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	15 933
Total général (I + II + III)	180	30 002

RENVOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 813
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Certifié Conforme

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SASU ABELHIRENO — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 30/09/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	dont livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	34 019
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	34 019
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 489
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier .....)				242	15 326
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	156
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	17 972
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	16 047
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	72
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	2 407
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	13 568

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col 2			312	13 568	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 407	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	72	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU–TE (44 *octies* et *octies* A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44 *sexies* A) 989			
	ZRD (44 *terdecies*) 127		ZRR (44 *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991		Pôles de compétitivité hors CJCE (art 44 undecies) 990			
	Dont divers — ZFA (44 *quaterdecies*) 345		Investissements outre–mer 344			350
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	16 047	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables :* ....dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	16 047	372

Certifié Conforme

Cegid Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B**

SASU ABELHIRENO
23 rue DU STADE

31190 CAUJAC

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
AMENDES	72

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 15/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABELHIRENO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 30 002 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 13 568 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 15/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		813		813
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total		**813**		**813**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		156		156
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total		**156**		**156**
ACTIF NET				**657**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	813			813
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**813**			**813**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	657	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	**657**	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 820 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 820	5 820	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**5 820**	**5 820**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 934 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	821	821		
Dettes fiscales et sociales	2 883	2 883		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 231	12 231		
Produits constatés d'avance				
Total	**15 934**	**15 934**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 12 231

Certifié Conforme

ABELHIRENO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500.00 €

Siège social : 23 rue du stade

31190 CAUJAC

823 129 291 RCS TOULOUSE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 FÉVRIER 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 13 568.26 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 13 568.26 €
- Affectation d'une somme de ..... 50.00 €

  au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social
- Une somme de ..... 13 518.26 €

  affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

Le Président



Co. L